

ENSEIGNEMENT

Secondaire : top départ aux inscriptions ce lundi

C'est ce lundi que débute, en Fédération Wallonie-Bruxelles, la désormais traditionnelle procédure d'inscription en première année d'enseignement secondaire. Les parents ont jusqu'au 13 mars pour déposer le formulaire unique d'inscription (FUI) dans l'école de leur première préférence pour la rentrée de septembre 2015. Ceux-ci peuvent indiquer jusqu'à dix écoles de leur choix.

Au terme de cette période de trois semaines, un classement des demandes sera réalisé pour les écoles où les demandes d'inscription sont supérieures à 102 % du nombre de places disponibles. Durant cette période, la chronologie des demandes n'a pas d'importance. L'attribution des places dans les écoles les plus convoitées est réalisée sur base d'une série d'indicateurs, géographiques notamment tels que la distance do-

micile école, etc. Les écoles sont de leur côté tenues de réserver un quota de places au profit d'élèves moins favorisés, dits à « indice socio-économique faible » (ISEF).

Cette procédure d'inscription pour la rentrée 2015 devrait être la dernière sous sa forme actuelle, qui date de 2010. Face aux nombreuses critiques visant la procédure, la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, a annoncé en octobre dernier sa volonté de réformer le régime actuel en revoyant deux critères prépondérants pour l'attribution des places : les critères géographiques et le critère ISEF.

Le nouveau décret de la ministre Milquet est théoriquement attendu d'ici « juin ou septembre » prochain. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Parlement.

Le décret inscriptions nouvelle mouture devrait dès lors entrer pleinement en vigueur pour la rentrée scolaire de 2016. ■